



Gold Label Ultra PK

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit :

Gold Label Ultra PK

Catégorie de produit :

Engrais minéral liquide

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DU MÉLANGE

Utilisation :

Engrais liquide PK pour usage horticole professionnel

Utilisations déconseillées :

Aucune utilisation autre que celle prévue

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant :

Gold Label – Special Mix B.V.
Oosteinderweg 303A
1432 AW Aalsmeer
Pays-Bas
Téléphone : +31 (0)299 675711
E-mail : info@goldlabel.nl
Site web : www.goldlabel.nl

Fournisseur :

The A Group (T.A.G.) GmbH
Seestrasse 214
8808 Bäch - SZ
Schweiz
Téléphone : +41 21 647 69 65

1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 pour les appels de la Suisse ou +41 (0)44 251 51 51 (24 h). Tox Info Suisse, Zürich
(Informations en Allemand, Français, Italien et Anglais).

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DU MÉLANGE

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Lésions oculaires graves – Catégorie 1
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

et au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Version: 1.0

Print date: 2/24/26

Revision date: 2/24/26

Page: 2.13

Gold Label Ultra PK

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement :

DANGER

Mention de danger :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence :

Prévention :

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

Le produit est un mélange.

3.2 Mélanges

Description :

Préparation solide à base de sulfate de potassium et d'acide citrique.



Gold Label Ultra PK

Composants dangereux :

Sulfate de potassium

CAS : 7778-80-5

CE : 231-915-5

Teneur : 10 – 15 %

Classification (CLP) : Eye Dam. 1 – H318

Acide citrique

CAS : 77-92-9

CE : 201-069-1

Teneur : 1 – 3 %

Classification (CLP) : Eye Irrit. 2 – H319

Texte intégral des mentions H : voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Retirer les vêtements contaminés.

Après inhalation :

Transporter la personne à l'air frais.
En cas d'irritation persistante des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon.
En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.
Retirer les lentilles de contact si possible.
Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.



Gold Label Ultra PK

Après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne pas faire vomir.
Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux :

Provoque de graves lésions oculaires.
Douleur intense, rougeur, troubles visuels possibles.

Contact avec la peau :

Peut provoquer une irritation légère.

Inhalation :

L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion :

Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction ou dioxyde de carbone (CO₂).
Adapter les moyens d'extinction à l'incendie environnant.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Le produit n'est pas inflammable.
En cas d'incendie, des gaz de décomposition peuvent se former, notamment des oxydes de soufre (SOx), des oxydes de carbone (COx) et éventuellement des composés phosphorés.



Gold Label Ultra PK

Éviter l'inhalation des fumées de combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés.

Empêcher les eaux d'extinction contaminées de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation et l'inhalation de poussières.

Assurer une ventilation suffisante.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Porter un équipement de protection approprié (voir section 8).

Tenir à l'écart les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les eaux de surface.

Éviter la dispersion importante dans le sol.

En cas de déversement important, informer les autorités compétentes si nécessaire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement le produit répandu (balayage ou aspiration industrielle).

Éviter la formation de poussières.

Placer le produit récupéré dans un récipient approprié pour élimination conformément à la réglementation en vigueur.

Éliminer les résidus avec de l'eau en quantité limitée si nécessaire.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 7 pour les informations relatives à la manipulation.

Voir section 8 pour les équipements de protection individuelle.

Voir section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.



Gold Label Ultra PK

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation et l'inhalation de poussières.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Utiliser un équipement de protection individuel approprié (voir section 8).

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains après manipulation.

Assurer une ventilation suffisante du poste de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Protéger de l'humidité pendant le stockage.

La pénétration d'eau dans l'emballage peut entraîner l'agglomération, la formation de grumeaux ou le durcissement du produit.

Ne pas stocker à proximité de substances fortement alcalines ou incompatibles.

Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Engrais solide pour applications horticoles.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (Suisse) :

Acide citrique (CAS 77-92-9)

VLEP (fraction inhalable) :

Valeur indicative : 2 mg/m³ (long terme)

Aucune autre valeur limite spécifique applicable au mélange.



Gold Label Ultra PK

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées :

Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.
Éviter la formation excessive de poussières.

Protection des yeux / du visage :

Port obligatoire de lunettes de protection avec protection latérale (EN 166).

Protection des mains :

Port de gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374) recommandé lors de manipulations répétées ou prolongées.

Protection respiratoire :

Non requise dans des conditions normales d'utilisation.
En cas de formation importante de poussières ou de ventilation insuffisante, porter un masque antipoussière approprié (par ex. FFP2 ou FFP3).

Protection de la peau :

Port de vêtements de travail appropriés recommandé.

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains après manipulation.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Éviter les rejets importants dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :

Solide (granulé ou poudre)

Couleur :

Blanc

Odeur :

Inodore

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)**

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Version: 1.0

Print date: 2/24/26

Revision date: 2/24/26

Page: 8.13

Gold Label Ultra PK

Seuil olfactif :

Non déterminé

pH :

4 – 7 (solution aqueuse à 1 %, 20 °C)

Point de fusion :

Non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :

Non applicable

Point d'éclair :

Non applicable

Inflammabilité :

Non inflammable

Limites d'explosivité :

Non applicable

Pression de vapeur :

Non applicable

Densité :

Non déterminée

Solubilité :

Facilement soluble dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau :

Non déterminé

Température d'auto-inflammation :

Non déterminée

Température de décomposition :

Non déterminée

Viscosité :

Non applicable (solide)

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire pertinente disponible.



Gold Label Ultra PK

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réactivité dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Éviter l'humidité excessive.

Éviter la formation importante de poussières.

Éviter le contact avec des substances fortement alcalines.

10.5 Matières incompatibles

Bases fortes.

Agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de décomposition thermique, formation possible d'oxydes de soufre (SOx), d'oxydes de carbone (COx) et éventuellement de composés phosphorés.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Non classé sur la base des données disponibles.

Corrosion / irritation cutanée :

Non classé comme irritant cutané.

Un contact prolongé peut provoquer une irritation légère.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire :

Provoque de graves lésions des yeux (H318).

Risque de dommages oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé comme sensibilisant.



Gold Label Ultra PK

Mutagénicité :

Non classé.

Cancérogénicité :

Non classé.

Toxicité pour la reproduction :

Non classé.

STOT – exposition unique :

Non classé.

STOT – exposition répétée :

Non classé.

Danger par aspiration :

Non applicable (produit solide).

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information supplémentaire pertinente disponible.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

En cas de rejet important, les nutriments peuvent contribuer à l'eutrophisation.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les composants inorganiques ne sont pas biodégradables.

Les nutriments sont assimilés par les plantes.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel significatif de bioaccumulation attendu.

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

Peut pénétrer dans le sol en cas de déversement important.



Gold Label Ultra PK

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Éviter les rejets importants dans l'environnement.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Ne pas rejeter dans les égouts.

Éliminer conformément à la réglementation locale.

Code de déchet (UE) :

02 01 08* Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

Remarque :

La classification finale du déchet dépend de son origine et de son état réel.

Emballages :

Les emballages contaminés doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.



Gold Label Ultra PK

14.5 Dangers pour l'environnement

Non.

14.6 Précautions particulières

Aucune mesure particulière requise.

14.7 Transport en vrac (MARPOL/IBC)

Non applicable.

Le produit n'est pas classé comme marchandise dangereuse selon ADR, RID, ADN, IMDG et IATA.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classé et étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

En Suisse :

Loi sur les produits chimiques (LChim)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)**

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
et au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Version: 1.0

Print date: 2/24/26

Revision date: 2/24/26

Page: 13.13

Gold Label Ultra PK

Abréviations :

ADR, RID, IMDG, IATA, CLP, REACH, PBT, vPvB.

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Elles décrivent le produit au regard des exigences de sécurité et ne constituent pas une garantie des propriétés spécifiques.

Date d'édition : 24/2/2026

Version : 1.0 (CH)

Fin de la fiche de données de sécurité.
